Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260310-20260310_8-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°008 – MATÉRIEL :
Achat d'une mini-benne

SÉANCE du 10 mars 2026

Le dix mars deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14 - Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul, BAILLY Chantal, BELLENTANI Laure, BONNAIRE Nicolas, DELAUNE Hervé, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THOMAS Sylvie.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : AUER Dominique qui donne pouvoir à BONNAIRE Nicolas. HEURLIN Béatrice qui donne pouvoir à BAILLY Chantal.

Était absent : COULOMBEL Kylian

Pia DUMONT SAINT PRIEST a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal que pour faciliter le travail de l'agent technique, l'achat d'une mini-benne pour le tracteur est envisagé.

Une mini-benne a été trouvée d'occasion pour un montant de 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition d'une mini-benne pour un montant de 400 € ; ce montant sera inscrit au budget primitif 2026 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer les documents afférents.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260310-20260310_8-DE

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.